

LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC) UN PROCESSUS DE VOTE QUI ILLUSTRE LE FONCTIONNEMENT DÉMOCRATIQUE DE L'UNION EUROPÉENNE

LA PAC

EST RÉGULIÈREMENT
REVUE ET SOUMISE
AU VOTE DU PARLEMENT

CELLE EN VIGUEUR COUVRE
LA PÉRIODE 2023-2027

**JUILLET 2018
À OCTOBRE 2020**

Discussion entre commission, parlement
et conseil de l'union européenne autour
d'un premier texte

**OCTOBRE
2020**

1^{er} texte soumis
au vote du parlement

3 ALLERS-RETOURS ENTRE
PARLEMENT EUROPÉEN
ET CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

JUIN 2021

Accord sur un texte

NOVEMBRE 2021

Texte soumis au parlement et voté

1^{ER} JANVIER 2023

Entrée en vigueur du texte

LE PARLEMENT EUROPÉEN QUI SERA DÉSIGNÉ
AUX PROCHAINES ÉLECTIONS EUROPÉENNES
DES 8 (DOM-TOM) ET 9 JUIN 2024 VOTERA
POUR LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE
POSTÉRIEURE À 2027

DU
VOTE
À
L'ASSIETTE